



***La cotisation annuelle LBF couvre la période du
1er juillet au 30 juin 2027.***

Début juillet, tous les membres seront désactivés dans le nouveau logiciel de la LBF.

*Les gestionnaires de club devront réactiver leurs membres au plus tard **FIN AOÛT** (au lieu de fin octobre les autres années).*

Les membres non réactivés ne pourront pas participer aux différents tournois ni aux différents championnats (provinciaux, ligue , nationaux).

Certains clubs doivent donc éventuellement avancer leur demande de cotisation de façon à ce que tout soit clôturé fin août.

Nous devons donc vous réclamer votre participation pour le 31 août au plus tard.

Celle-ci reste inchangée: 80 € pour les membres effectifs et 55 € pour les sympathisants.

sur le compte: ASBL RFTC/ BRIDGE BE73001663507560

Merci pour votre adhésion à notre club.

Nous vous souhaitons un bel été, avec ou sans voyage, mais surtout avec des tournois de bridge agréables.

Le comité